

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 68 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 18 Absent(s) excusé(s) : 26 Absent(s) : 14</i>
--	---	--

Date de convocation : 11 février 2020

Vote(s) pour : 83
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 17 février 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-02-17-CC-3 :

Approbation du Plan de Déplacements Urbains révisé.

Rapporteur : Madame Marie Anne ISLER BEGUIN

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Environnement,
VU la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI),
VU la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE), imposant l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants,
VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU),
VU la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat,
VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 »,
VU le Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole révisé, approuvé le 24 avril 2006,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2013 approuvant le bilan du Plan de Déplacements Urbains de 2006,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2013 décidant la révision du Plan de Déplacements Urbains,
VU le porter à connaissance de l'état en date du 23 juillet 2014,
VU la délibération du 27 mai 2019 du Conseil Métropolitain, arrêtant le projet de Plan de Déplacements Urbains révisé,
VU le projet de Plan de Déplacements Urbains révisé,
VU les avis formulés par les Communes membres, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat,
VU l'arrêté PM 01/2019 de Metz Métropole daté du 10 octobre 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
VU le dossier soumis à l'enquête publique,
VU les remarques et observations formulées lors de l'enquête publique,
VU le rapport de la Commission d'enquête publique relatant le déroulement de l'enquête et

présentant les observations recueillies,
VU le mémoire en réponse de la Métropole à la Commission d'enquête publique,
VU l'avis favorable pris à l'unanimité et sans réserves le 22 janvier 2020 par la Commission
d'enquête publique sur le projet de Plan de Déplacements Urbains révisé de Metz Métropole,

DECIDE d'approuver le Plan de Déplacements Urbains révisé tel qu'annexé à la présente
délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 18 février 2020
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK



Résumé de l'acte

057-200039865-20200217-02-2020-DC3-DE

Numéro de l'acte : 02-2020-DC3
Date de décision : lundi 17 février 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Approbation du Plan de Déplacements Urbains révisé
Classification : 8.7 - Transports
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 24/02/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200217-02-2020-DC3-DE
Document principal : 99_DE-3.pdf

Pièces jointes :

99_DE-PDU 2020 annexe deliberation.pdf
99_DE-2-PDU_2020_Rapport_environmental_web.pdf
99_DE-3-Conclusions et avis enquête PDU Metz_Métropole.pdf

Historique :

24/02/20 09:49	En cours de création	
24/02/20 09:52	En préparation	Catherine DELLES
24/02/20 09:55	Reçu	Catherine DELLES
24/02/20 09:57	En cours de transmission	
24/02/20 09:58	Transmis en Préfecture	
24/02/20 10:03	Accusé de réception reçu	